



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

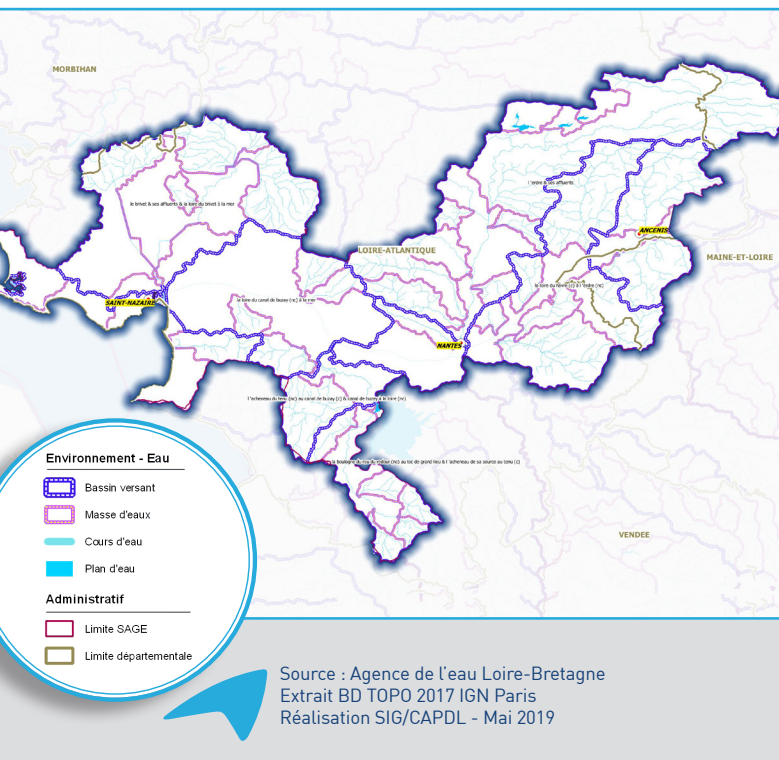
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Mai 2023

CARTE



INFORMATIONS CLÉS

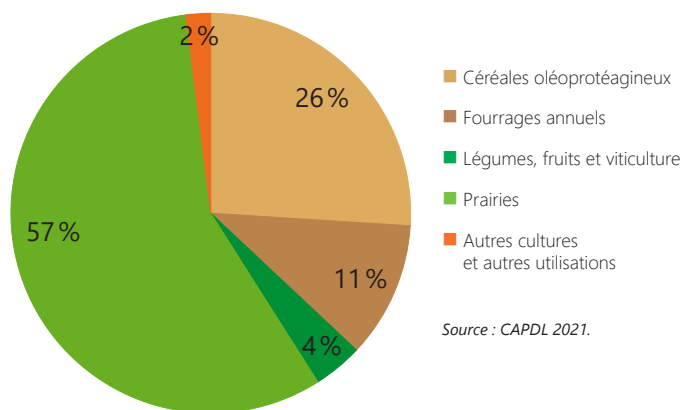
- Territoire à cheval entre la Loire-Atlantique (44) le Maine-et-Loire (49) et le Morbihan (56). Ce SAGE couvre 158 communes.
- 7 000 km de cours d'eau.
- État d'avancement : le projet de SAGE a été adopté le 9 septembre 2009. Une révision a été entamée en 2015, l'état des lieux actualisé a été validé en avril 2018 par la CLE et le nouveau SAGE est en cours de réalisation.

| | |
|---|--|
| Présidence | Claude CAUDAL |
| Animation | Caroline ROHART, directrice du SYLOA |
| Portage | Syndicat Loire Aval (SYLOA) |
| Elus Chambre d'agriculture des Pays de la Loire | François d'ANTENAISE et Laurent LELORE |
| Conseillers Chambre d'agriculture | Marie-Laure ROUSSEAU et Yoann CORVAISIER |

AGRICULTURE

- 6 000 exploitations agricoles (2010).
- Prélèvement pour l'irrigation en 2018 :
 - 16 millions de m³ d'eau superficielle,
 - 6 millions de m³ d'eau souterraine (source : BNPE 2020).

OCCUPATION DES SOLS



EAU

- 38 masses d'eau cours d'eau.
- 4 masses d'eau plan d'eau.
- 1 masse d'eau de transition.
- 2 masses d'eau côtières.
- 6 masses d'eau souterraines.

7 855 km²

75% de terres agricoles

175 communes concernées, soit environ 971 000 habitants



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

Mai 2023

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

Sur ce vaste territoire plusieurs contrats territoriaux multithématiques (CTEau) ont été signés ou sont programmés :

- en 2020 sur le bassin versant de l'Erdre et sur celui de Brière Brivet,
- en 2021 : Achenau-Tenu,
- en 2022 : littoral Sud Estuaire et Loire Affluents,
- en 2023 : Hâvre Grée et Littoral Guérandais.

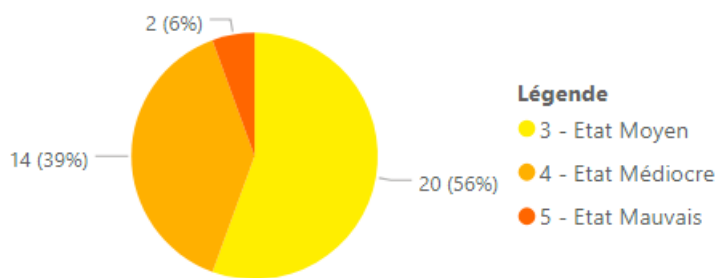
PRESSIONS

Seulement une seule masse d'eau est classée sans risque de pression significative. La majorité des masses d'eau est concernée par les pressions morphologie (94 %), hydrologie (92 %) et pollution diffuse nitrates et pesticides (80 %).

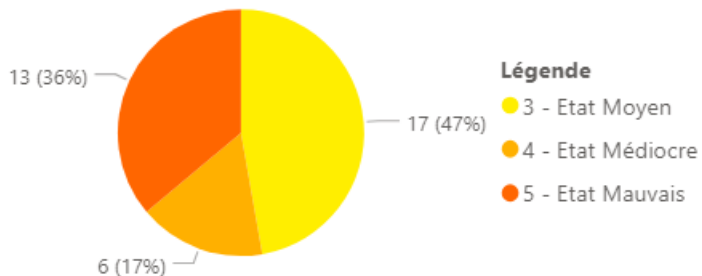
ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Aucune masse d'eau « cours d'eau » du SAGE n'est en bon état écologique. Entre 2013 et 2017, la situation s'est dégradée : le pourcentage des cours d'eau en mauvais état est passé de 6 à 36 %.

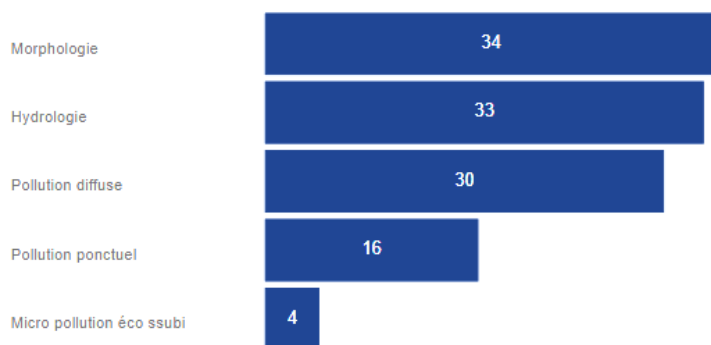
État écologique 2013



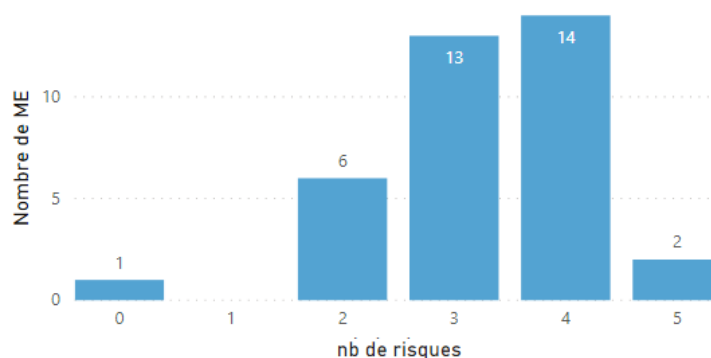
État écologique 2017



Nombre de masses d'eau par pression



Nombre de pressions par masse d'eau



36%

des cours d'eau classés en mauvais état écologique

83%

des masses d'eau concernées par la pression pollution diffuse



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

Mai 2023

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

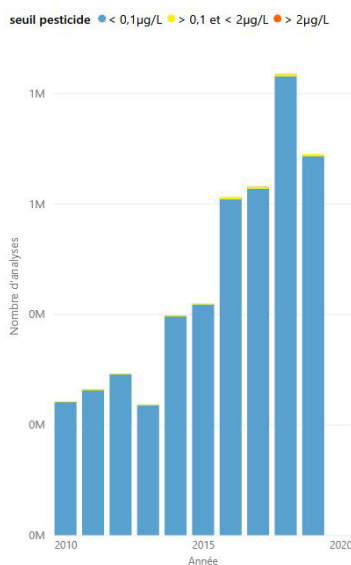


QUALITÉ DE L'EAU

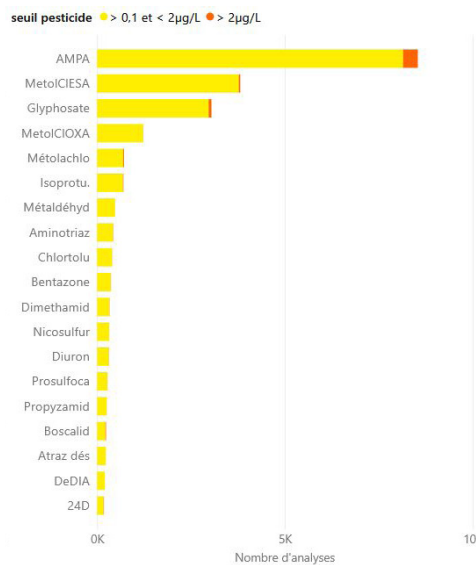
PESTICIDES

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de 0,1µg/l reste très faible entre 2012 et 2020. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (43 %), des herbicides (38 %) et des fongicides (16 %).

Nombre d'analyses pesticides



Nombre d'analyses par molécule entre 2012-2020



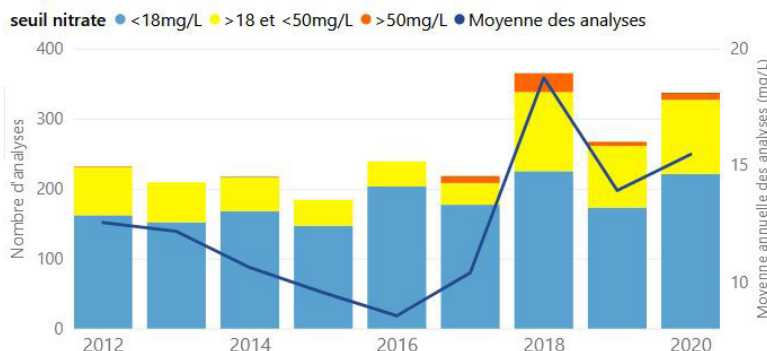
NITRATES

Entre 2012 et 2020 :

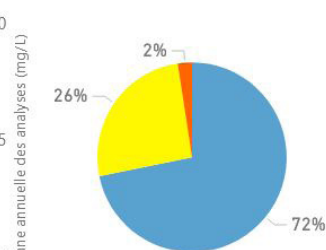
72%

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

Nombre d'analyses de nitrates/an



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2012-2020



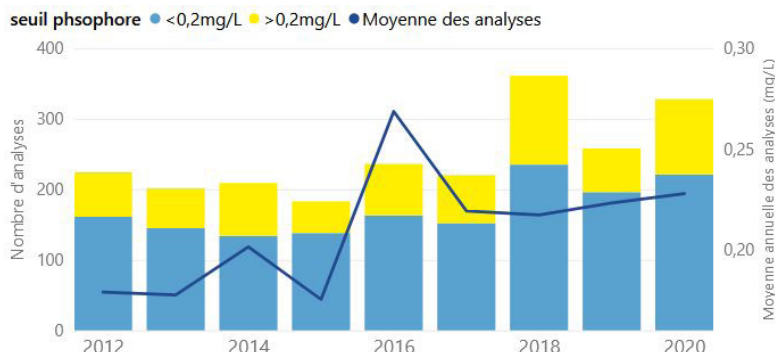
PHOSPHORE

Entre 2012 et 2020 :

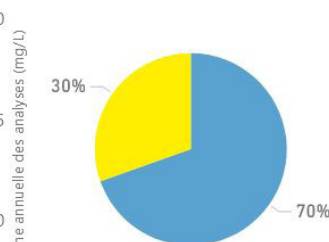
70%

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2012-2020





SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

Mai 2023

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



ENJEUX MAJORITAIRES

(en cours de révision)

Qualité des milieux :

- préservation des écosystèmes, des têtes de bassins versant et zones humides,
- préservation des milieux aquatiques,
- protection et gestion équilibrée du patrimoine piscicole.

Qualité de l'eau :

- réduction des phénomènes d'eutrophisation des eaux de surface,
- réduction des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines,
- réduction des pollutions phytosanitaires.

Prévention des inondations.

Gestion quantitative et alimentation en eau :

- développement, mobilisation, création et protection de la ressource en eau.



RÈGLEMENT (en cours de révision)

Protection des zones humides :

- assèchements, drainages et mises en eau interdits SAUF cas particuliers,
- niveaux de compensation si destruction de zones humides : mesures compensatoires devant correspondre au moins au double de la surface détruite pour une restauration, reconstruction ou création d'une zone humide de fonctionnalité équivalente.

Création et gestion de nouveaux plans d'eau :

- ne pas être positionné en travers d'un cours d'eau, être déconnecté du réseau hydrographique, ne pas être construit sur une zone humide et/ou porter atteinte à ses fonctionnalités et ne pas intercepter une surface de BV pouvant handicaper le renouvellement des ressources naturelles en eau.

Aucun nouveau prélèvement direct dans la ressource en eaux superficielles (sauf Loire et cours d'eau réalimentés par la Loire).

Règles de fertilisation particulières, bassin versant de l'Erdre :

- teneur des sols en phosphore avant épandage connue, pratiques de fertilisation organique basées sur l'équilibre de fertilisation phosphorée.

Destruction d'éléments stratégiques (haie, talus...) ayant une fonction dans la limitation des ruissellements et de l'érosion des sols à éviter, compensation si destruction.



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

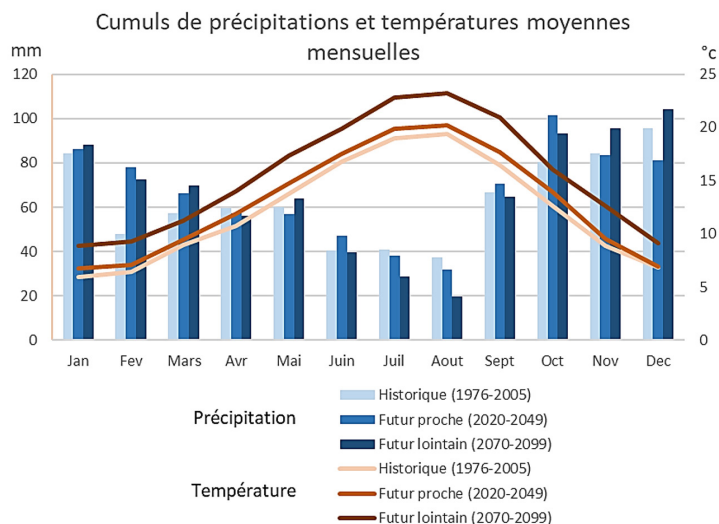
Mai 2023

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique

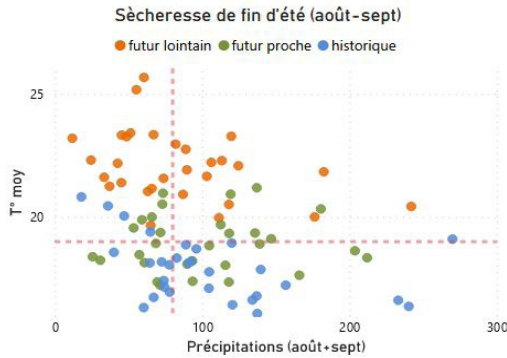
- 7 mm

Futur proche

- 37 mm

Futur lointain

CULTURE D'HIVER



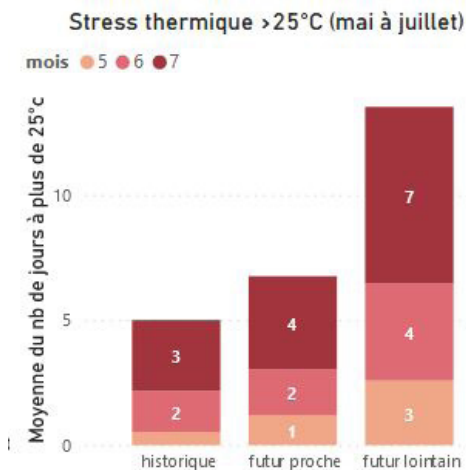
➤ Difficulté des semis en fin d'été :

- des conditions de semis de plus en plus sèches et chaudes.

➤ Augmentation du risque d'asphyxie racinaire pour les plantes les plus sensibles.

➤ Augmentation des risques de bioagresseurs :

- pucerons fin automne sur les céréales,
- méligèthes, altises, et autres insectes sur colza.



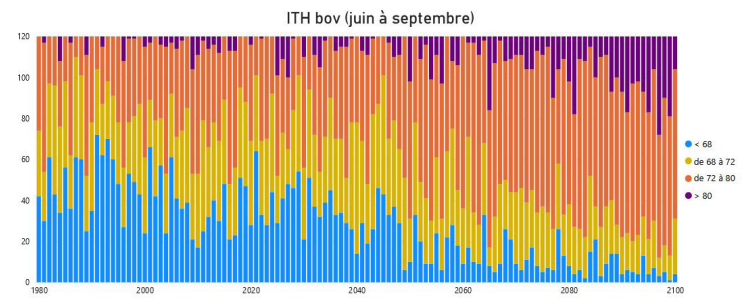
➤ Accélération de la fin de cycles :

- impact moins fort de l'accélération des cycles à cause de la vernalisation.

➤ Augmentation du risque d'échaudage :

- malgré l'accélération de la fin de cycle cultures.

BOVINS



L'«ith» est l'indicateur de stress des animaux. Ce graphique montre le nombre de jours sur l'été où les animaux sont impactés par la chaleur et l'humidité (en jaune et orange) et le nombre de jours où un risque de mortalité est présent (violet).

➤ Augmentation du stress thermique chez les animaux :

- diminution de l'alimentation,
- augmentation des besoins en eau,
- diminution de la production de lait,
- diminution de la fertilité,
- diminution de la croissance.

➤ Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du nombre de tiques et autres insectes.

